

La quatrième réunion de l'année 2020-2021 du comité consultatif des services des élèves HDAA du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières via TEAMS, ce 18^e jour de janvier 2021 et à laquelle sont présents :

Présences

1. Madame Marie Josée Gagnon- présidente
2. Madame Caroline Lapointe, vice-présidente et représentante au comité de parents
3. Madame Rachel Brière, secrétaire
4. Monsieur Marc Brisson
5. Madame Isabelle Dumas-Gaudreault
6. Madame Chantal Lévesque
7. Madame Vivianne Roux
8. Madame Ann Valiquette
9. Madame Claudia Gagnon
10. Madame Hélène Gousy, représentante d'une direction d'école
11. Madame Johanne Hardy, représentante du personnel enseignant
12. Madame Josée Fontaine, représentante du personnel enseignant
13. Monsieur Luc Tardif, représentant du personnel enseignant
14. Madame Christine Fournier, représentante du personnel professionnel

Autres
Présences

1. Monsieur Vincent Huard, directeur des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire

Invités

1. Maitre Céline Falardeau, directrice des services juridiques et des communications

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19h00 avec la confirmation du double quorum.

2. MOT DE BIENVENUE

La présidente, Marie Josée Gagnon, souhaite la bienvenue aux membres du public. Elle souhaite une bonne année et souhaite continuer la belle collaboration avec le CSSDHR

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (ADOPTION)

Mme Caroline Lapointe approuve l'ordre du jour avec les modifications

4. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 19 OCTOBRE, DU 16 NOVEMBRE ET DU 14 DÉCEMBRE 2020.

Mme Caroline Lapointe approuve le procès-verbal du 19 octobre

M Luc Tardif approuve le procès-verbal du 14 décembre 2020

5. PRÉSENTATION DU CSS; CONFIDENTIALITÉ ET DOSSIERS D'ÉLÈVES

Maître Falardeau nous parle de son parcours professionnel. Elle nous présente le dossier de l'élève en lien avec la confidentialité et le cadre légal au Québec.

Voici un résumé de sa présentation:

Tous les membres de l'organisation ont un devoir de confidentialité. Il y a également une obligation de protéger les renseignements personnels.

Le dossier de l'élève est composé du dossier scolaire, du dossier d'aide particulière et le dossier professionnel.

Le dossier scolaire contient des informations en lien avec l'identité de l'élève ainsi que les bulletins. La consultation du dossier scolaire peut se faire seulement par des intervenants scolaires dans l'exercice de leurs fonctions. La consultation doit se faire sur place. La transmission du dossier scolaire original va se faire entre les différentes instances dans le même CSS. Une copie du dossier sera envoyée dans un nouveau CSS. L'école conservera le dossier scolaire pendant 3 ans et sera transmis aux archives du CSS par la suite.

Le dossier d'aide particulière contient différentes interventions internes et externes en lien avec des problématiques/difficultés de l'élève. Les règles de consultation du D.A.P. sont les mêmes que le dossier scolaire. La transmission du dossier à l'externe du D.A.P. sera faite seulement sur demande. Ce dossier sera conservé 3 ans par l'école et sera détruit par la suite. Lors du passage à une autre école du CSS, ce dossier est transmis à la nouvelle école.

Les dossiers professionnels contiennent les renseignements de l'élève, des motifs de références au professionnel, des rapports d'évaluation ainsi que des recommandations de professionnels, des données brutes d'évaluations, des commentaires sur l'évolution de l'élève et des formulaires d'autorisation de transmission d'information. La consultation se fait seulement par les autres professionnels du même cadre d'emploi dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du comité EHDAA ont certaines préoccupations en lien avec les documents remis aux intervenants scolaires ainsi que la transmission de l'information entre les différents corps d'emploi.

Le comité propose de réinviter Me Falardeau afin de venir parler de d'autres sujets en lien avec la transmission d'information aux différents corps d'emploi.

6. MOT DU REPRÉSENTANT DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE

M. Huard nous informe que les dossiers aux services complémentaires se peaufinent pour l'année prochaine. Il nous informe que les services travaillent sur la répartition des services complémentaires soumis pour approbation par le conseil d'administration. Les inscriptions à venir permettront de finaliser les effectifs au niveau de l'adaptation scolaire pour 2021-2022

7. MOT DE LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de la dernière séance du Comité de parents, Mme Welput a présenté les services scolaires disponibles depuis le début de la pandémie. M. Dalpé et son équipe ont présenté la modification de bassin des élèves sur le territoire des écoles St-Eugène et St-Lucien en spécifiant que le bien-être des élèves HDAA sera pris en considération. Le Comité de parents propose plusieurs conférences à l'endroit des parents. Il y a eu présentation de la situation actuelle en lien avec la pandémie au CSSDHR. Les formations pour les membres des CE commenceront sous peu.

8. PAROLE AU PUBLIC

Mme Annie Ducharme présente son projet qui a commencé en 2015 « Un autre regard, comprendre l'autisme autrement ». Plusieurs activités internes et externes de sensibilisation à l'autisme se déroulent durant le mois d'avril. Les écoles peuvent proposer des activités de sensibilisation à Mme Ducharme en complétant un formulaire pour une subvention. Les écoles intéressées doivent communiquer avec Mme Ducharme par courriel « annieducharme13@gmail.com » ou par le site Facebook « unautreregardautisme »

9. GUIDE À L'INTENTION DES PARENTS

Les auteurs du guide demandent au comité de commenter le guide afin de le peaufiner. Les informations sur la confidentialité des dossiers présentées par Me Falardeau seront ajoutées. Suite à la correction, il pourra être diffusé.

10. RÉSUMÉ DU FORUM PEHDAA DE LA FCPQ-5 DÉCEMBRE 2020

Marie Josée Gagnon a assisté aux ateliers de travail sur les services offerts aux élèves HDAA en temps de pandémie.

Le forum PEHDAA se tiendra le 6 février. Mme Vivianne Roux y assistera. Mme Caroline Lapointe aimerait y assister mais doit vérifier sa disponibilité. Elle laisserait sa place à une autre personne intéressée.

11. RÉGIE INTERNE 2020-2021-MISE À JOUR

Présentation de la régie interne. Suite aux modifications, Mme Caroline Lapointe approuve le document.

12. MOTEUR DE CONVERSATION

Consultation en lien avec la possibilité de services professionnels (suivis ou évaluations) disponibles pour les élèves HDAA dans un autre établissement du CSSDHR. Le comité est favorable à l'idée mais le service doit être bien organisé.

13. COURRIER ET BUDGET

En lien avec les retards causés par la pandémie, la facture de la conférence donnée en février 2020 n'a été reçue qu'en juillet. Le paiement de la facture (741\$) va être appliqué sur l'allocation du comité 2020-2021. Le solde de l'allocation est donc d'environ 1758\$. La présidente demande des idées pour la conférence qui précède l'assemblée générale en septembre prochain.

14. PRÉPARATION DES PROCHAINES RENCONTRES; SUJET QUI SERONT ABORDÉS

M. Huard propose de continuer les moteurs de conversation. Il apportera différents sujets pour consultation auprès des membres du comité EHDAA

15. BON COUP

Mme Marie Josée Gagnon souligne la collaboration de l'école secondaire de son quartier en lien avec le port des masques de procédure pour les élèves hypersensibles. L'administration de l'école secondaire a accepté que les élèves présentant une hypersensibilité puissent continuer à porter des couvre-visage.

16. VARIA

A) Modification du bassin des élèves de St-Eugène et St-Lucien.

Les classes HDAA ne seront pas déménagées. Les changements seront volontaires pour les élèves HDAA. Il y aura une rencontre d'information en lien avec les changements le 21 janvier via Teams

B) Rupture de service en cours d'année

Questionnement en lien avec les recours possibles lorsqu'il y a une rupture de services malgré la référence dans le PI. M. Vincent Huard informe que le PI doit être appliqué ou révisé si le service ne peut se donner.

17. LÉVÉE DE LA RENCONTRE ET PROCHAINE RENCONTRE

Prochaine réunion le 15 février 19h00. Mme Caroline Lapointe approuve la levée de la réunion à 21h29

Marie Josée Gagnon

Présidente du comité

